

Mairie du MOLAY-LITTRY
Calvados

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 juin 2026

Présents : Mr BERTIER, Mme MOTTIN, M. FURDYNA, Mme GODARD, Mme AGNES, Mme LE BATARD, Mr DIMESIC, Mr VILLEDIEU, Mr MARIOTTI, Mr DEFRANCE, Mr MAHIEU, Mme GUILLEMIN, Mr HAMELIN, Mr BLIN, Mme PHILIPPINE

Absents Excusés : Mr PHILIPPE, Mr PLINE, Mme LEONARD, Mme LEGOUPIL, M MORICE, Mme MORAIS, Mme DUPONT, Mme LE TOURNEUR.

Secrétaire : Mme PHILIPPINE

Pouvoir : M PHILIPPE a donné pouvoir à M BERTIER

M PLINE a donné pouvoir à Mme MOTTIN

Mme LÉONARD a donné pouvoir à Mme GODARD

Mme LEGOUPIL a donné pouvoir à M FURDYNA

Mme MORAIS a donné pouvoir à M HAMELIN

Mme DUPONT a donné pouvoir à Mme AGNES

Mme LE TOURNEUR a donné pouvoir à M MARIOTTI

2026-071 Commission Développement Durable, Urbanisme, Cimetières,
Églises, Marché

Mme GUILLEMIN, conseillère municipale, présente au Conseil Municipal les différents points abordés lors de la première commission « Développement Durable, Urbanisme, Cimetières, Églises, Marché, Sécurité, Accessibilité », permettant de fixer les périmètres d'action.

Le problème du stationnement le jeudi matin, jour du marché a été soulevé.

Le Conseil Municipal est conscient de cet état de fait,

Le Conseil Municipal ne souhaite pas sanctionner les usagers pour ne pas perturber l'activité commerciale du marché mais demande la présence sur site de la police municipale pour faire de la prévention.

En ce qui concerne le placier, celui-ci va faire valoir ses droits à la retraite en fin d'année, une réflexion devra être engagé pour son remplacement.

La commission va également travailler d'une part sur les tarifs des droits de place du marché pour l'année 2027, et d'autre part sur la gestion des déchets recensés sur le marché

2026-072 Commission logements

Mme GODARD, adjoint au Maire a présenté au Conseil Municipal l'ensemble des logements recensés sur la commune, ceux gérés par Inolya, Parthélios et la commune, ainsi que le fonctionnement d'attribution de ceux-ci.

Le Conseil Municipal est conscient de la forte demande de logements, la commission s'efforce de répondre à celle-ci mais il y a peu de vacance de logements.

2026-073 COMMISSION SERVICE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal a pris connaissance des diverses missions confiés à cette commission.

L'objectif de cette réunion était de dresser un bilan de la situation actuelle et d'étudier les modalités de fonctionnement mis en place.

La commission souhaite intégrer les agents dans la gestion des diverses tâches.

Le Conseil Municipal sera tenu informé sur l'avancement des diverses orientations qui seront définies pour le fonctionnement de ce service.

2026-074 Commission Ressources Humaines

Mme MOTTIN, adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal du travail de la commission sur le règlement intérieur.

Celui-ci sera présenté aux élus pour étude avant d'être présenté au Comité Sociale Technique (CST) du centre de gestion pour validation.

Le Conseil Municipal ne prendra sa décision qu'après l'avis du CST.

Le Conseil Municipal décide pour les futurs recrutements de faire appel à des contractuels, en respectant la réglementation en vigueur.

2026-075 FESTIVITÉS

Mme Agnès, adjointe au Maire précise au Conseil Municipal que la 2^{ème} édition de la course de caisses à savon organisée le 28 juin dernier, a eu un succès.

Les organisateurs sont satisfaits de cette journée.

Une réunion pour faire le point sur cette journée sera organisée permettant ainsi d'avoir un bilan.

Le Tour de Normandie des véhicules anciens a également connu un succès et le Conseil Municipal se félicite de cette manifestation, les organisateurs remercient la commune pour cet excellent accueil.

2026-076 COMMISSIONS ASSOCIATIONS

Mme Agnès, adjointe au Maire précise que la commission « Associations » travaille en groupe avec des missions définies dans chacun des groupes.

Une synthèse est faite en fin de réunion pour analyser les orientations de chacun.

En ce qui concerne l'aménagement du site du Moulin de Marcy, la commission souhaite connaître la réglementation du PLUI sur cette zone.

Cette information sera demandée à l'Intercom Isigny-Omaha pour que le Conseil Municipal puisse en prendre connaissance lors de la prochaine réunion et décider des orientations à définir sur ce site.

Le Conseil Municipal est conscient que le site internet est à reprendre, la commission va rencontrer la société « Androme Informatique » pour étudier les améliorations à apporter.

La commission a réuni les associations pour leur présenter la charte concernant l'attribution des subventions, ainsi que les fiches techniques à compléter lors des manifestations.

Les Associations intéressées pourront participer au forum des associations organisé le samedi 5 septembre 2026.

2026-077 CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Mme Agnès, adjointe au Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau Conseil Municipal des jeunes a été élu, regroupant 10 jeunes, le Maire et les adjoints ont été désignés.

Cette nouvelle équipe s'est déjà investie dans les manifestations qui ont été organisées (l'appel du 18 juin, le Tour de Normandie des véhicules anciens, la course de caisses à savon) et une grande motivation est ressentie auprès de ces jeunes.

Le Conseil Municipal remercie l'ancien Conseil Municipal des jeunes pour leur investissement au cours de ces deux dernières années.

2026-078 FOND DE SOLIDARITÉ

Afin de poursuivre la mission du Fonds de Solidarité pour le logement, le Conseil Municipal décide d'apporter sa contribution pour l'année 2026.

Le montant de cette cotisation s'élève à 531.08 euros calculé selon le nombre d'habitants (3124 habitants au 1^{er} janvier 2026) sur la base de 0.17 euros par habitants.

Les crédits sont ouverts au budget à l'article 65574.

2026-079 SDEC

M FURDYNA, Adjoint au maire informe le Conseil Municipal que le SDEC va changer la classification de la commune du Molay Littry en la passant de « Commune urbaine » à « Commune rurale ».

Cela va modifier la maîtrise d'ouvrage d'effacement des fils nus qui ne sera plus assurée par Enedis mais par le SDEC.

Aucune autre modification ne sera apportée sur le fonctionnement actuel des compétences transférées au SDEC. Un arrêté préfectoral actera cette décision.

2026-080 EFFACEMENT DES RÉSEAUX « ROUTE DE BAYEUX »

Monsieur le Maire le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est de **307 686.76 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 70 % pour la résorption des fils nus %, sur le réseau d'éclairage de 35 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 35 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à **113 602.73 €** selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC
- ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange,
- Celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- Décide d'inscrire le paiement de sa participation soit :

✓ **En section d'investissement, par fonds de concours (uniquement pour les parties électricité et éclairage public)**

Le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation des travaux exécutés.

Il ne pourra excéder 75 % du coût HT éligible. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.

- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 7 692.17 €,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

2026-081 LICENCE IV

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la demande faite par la commune s'opposant au transfert de la licence IV précédemment exploitée par la SARL « L'Ardoise » située Rue de Bayeux a été rejetée par la préfecture de la Charente-Maritime, pour la raison suivante : il ne s'agit pas de la dernière licence IV située sur la commune.

Le Conseil Municipal déplore cette décision, l'acquisition de cette licence aurait pu permettre à la commune d'aider des personnes intéressées par la reprise de cette activité commerciale.

2026-082 MANIFESTATIONS

Le Conseil Municipal a pris connaissance des manifestations à venir :

- Les festivités du 13 et 14 juillet 2026
- La Saint-Germain le 19 juillet 2026
- L'inauguration du calvaire et des travaux de l'église Saint-Germain le 13 septembre 2026
- L'inauguration de la roue du Moulin de Marcy le dimanche 18 octobre 2026 à l'occasion de l'organisation du festival « Terre et Goût »

2026-083 CANICULE

Le Maire remercie l'ensemble des personnes qui ont participé lors de la canicule à l'organisation des dispositions qui ont été prises lors de cette période, notamment la mise à disposition du module où un îlot de fraîcheur était installé pour accueillir les personnes les plus vulnérables, le contact avec celles-ci en leur téléphonant ou en se rendant à leur domicile. Toutes ces mesures ont permis de soutenir les habitants pendant cette période difficile.

2026-084 REUNIONS

Le Conseil Municipal a arrêté les dates suivantes pour les prochaines réunions du Conseil Municipal :

- Mardi 15 Septembre 2026
- Mardi 13 Octobre 2026
- Mardi 17 Novembre 2026
- Mardi 15 décembre 2026

2026/085 HUIS CLOS REGIME INDEMNITAIRE POLICE

Le Conseil Municipal a examiné la demande du brigadier-chef principal sollicitant la revalorisation du régime indemnitaire pour la part fixe du RIFSEP.

Après études, celle-ci pourrait passer à un taux individuel de 30% au lieu de 26.15 %.

Le Conseil Municipal refuse par 6 voix pour, 6 absentions et 10 contre la modification du taux individuel, celui-ci reste à 26.15%.

Le Conseil Municipal considère qu'une revalorisation se fait lorsque des objectifs sont fixés et atteints dans le cadre de sa mission qui résulte de l'entretien individuel.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Molay-Littry, le 07 juillet 2026

Le Maire

Guillaume BERTIER